

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIREIGNE

PRESENTS : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, BROSSEAU, LEGE, MARY à partir du point 5

ABSENTS : M.M. PENAUD, BRETON, BIZON (excusés), GIRAUD, ROULLEAU

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observations.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'inscrire un point à l'ordre du jour. Il s'agit du renouvellement de l'ATESAT, pour l'année 2013. Le conseil municipal donne son accord.

1 – VISITE DE LA FUTURE GARDERIE PERISCOLAIRE

Les élus sont allés visiter la future garderie, dont les travaux ont pris du retard. Les enfants pourraient profiter des nouveaux locaux après la Pentecôte.

2 - INFORMATION SUR LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 12 avril dernier, une demande de démission du conseil municipal, de Mme Sylvia LIAIGRE, pour des raisons professionnelles et personnelles. Cette décision est définitive, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code Général des Collectivités Territoriales, à partir de la date de réception en mairie.

Corinne PAULEAU accepte de remplacer Sylvia LIAIGRE à la présidence de la commission garderie.

3 – FIXATION DES TARIFS ETE 2013 DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe le conseil, que la municipalité doit fixer les tarifs des séjours d'été 2013 de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

Séjours 6 – 8 ans					
Date	Thème	Durée	Tarif de base	CAF ou MSA QF>700	CAF QF < 700
9 au 12 juillet	Equitation	4 jours	140 €	120.40 €	00.40 €
16 au 19 juillet	Nature et découverte	4 jours	125 €	105.40 €	85.40 €
23 au 26 juillet	Multi-activités	4 jours	115 €	95.40 €	75.40 €
20 au 23 août	Vacances et Jeux	4 jours	105 €	85.40 €	65.40 €

Séjours 9 –11 ans et 12 – 14 ans					
Date	Thème	Durée	Tarif de base	CAF ou MSA QF>700	CAF QF < 700
8 au 12 juillet	Vacances et sports	5 jours	155 €	130.50 €	105.50 €
15 au 19 juillet	Accrobranche	5 jours	160 €	135.50€	110.50 €
15 au 19 juillet	Vacances à la mer	5 jours	210 €	185.50 €	160.50 €
22 au 26 juillet	Multi-activités	5 jours	145 €	12050 €	95.50 €
19 au 23 août	Vacances et loisirs	5 jours	170 €	145.50 €	120.50 €

La commission garderie propose qu'un acompte soit demandé aux familles inscrivant leur(s) enfant(s) pour les séjours ainsi que pour les demi-journées ou journées.

Après en avoir délibéré, le conseil :

• décide de demander un acompte à toutes les familles inscrivant leur(s) enfant(s) pour cet été, que ce soit en séjours, à la journée ou à la demi-journée. Le prix des repas, des goûters et des déplacements sera demandé avec le solde des inscriptions en centre de loisirs.

4 – NOUVELLE REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil, que la réforme des collectivités territoriales initiée par la loi du 16 décembre 2010, modifiée par la loi du 31 décembre 2012, prévoit de nouvelles modalités de répartition des sièges des conseillers communautaires à partir des prochaines élections municipales. Il s'agit d'une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, c'est-à-dire en fonction de la population.

Une simulation a été faite pour le territoire du Pays de Pouzauges. Le total de sièges prévu est de 31 qui seraient répartis comme suit :

Communes	Nombre de sièges actuellement	Nombre de sièges prévu	Proposition
Le Boupère	4	4	4
Les Châtelliers Châteaumur	2	1	2
Chavagnes-les-Redoux	2	1	2
La Flocellière	4	4	4
La Meilleraie Tillay	3	2	2
Monsireigne	2	1	2
Montournais	3	2	2
La Pommeraie sur Sèvre	3	1	2
Pouzauges	7	8	8
Réaumur	2	1	2
St Mesmin	3	2	2
Saint Michel Mont Mercure	4	3	3
Tallud Ste Gemme	2	1	2
TOTAL	41	31	37

Le Président de la Communauté de Communes, en accord avec le bureau des Maires, propose d'appliquer les dispositions dérogatoires de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Il s'agit de créer un volant supplémentaire de siège correspondant à un maximum de 25 % des sièges du tableau de droit commun. En conséquence, il propose que chaque commune dispose à minima de deux représentants, les autres communes ayant un nombre inchangé de délégués en référence au droit commun.

S'agissant de règles dérogatoires, Le Maire informe le conseil que chaque commune doit

délibérer sur cette nouvelle répartition avant le 30 juin 2013. Cette décision sera réputée adoptée, si la majorité des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale des communes, ou si la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population total se sont exprimés.

Après en avoir délibéré, le conseil :

• approuve la proposition de la communauté de communes du Pays de Pouzauges pour un nombre de 37 conseillers communautaires dont 2 pour Monsireigne.

5 - DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A ADHERER AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE POUR UNE PLATEFORME « MULTISERVICES NUMERIQUES »

Le Maire rappelle au conseil la décision prise lors de la dernière réunion, pour approuver un projet de statuts d'un syndicat mixte dénommé « e-collectivités Vendée » dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ». Cette proposition concerne également la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dont notre commune est membre. Celle-ci ne peut adhérer à ce syndicat puisque cette possibilité n'est pas prévue dans la décision institutive. Les communes membres de l'EPCI doivent se prononcer, sur la possibilité pour la Communauté d'adhérer au syndicat mixte.

Le Président de la Communauté de Communes a saisi le conseil municipal en ce sens afin d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à adhérer, pour ses besoins propres, au syndicat mixte « e-collectivités Vendée ». Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement. Le conseil autorise la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à adhérer pour ses propres besoins à ce syndicat.

6 - VENTE DE BOIS

Le Maire informe le conseil que Mr Thierry CUZOL, domicilié 1 rue des Ornaies à Monsireigne, a coupé du bois à la lagune. Le conseil est invité à fixer le prix du stère. Après délibération, le conseil décide de fixer le prix du stère de bois à 15 € soit pour 14 stères, la somme de 210 €.

7 - RENOUVELLEMENT DE L'ATESAT POUR 2013

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé fin 2012, la reconduction de l'assistance technique de l'Etat pour 2013. La signature d'une nouvelle convention nécessitait de disposer, au préalable, de directives nationales sur l'évolution des missions comprises dans l'ATESAT. Celle-ci pourra être poursuivie pour cette l'année. La mission proposée est uniquement la mission de base, laquelle comprend une assistance pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale, à l'exclusion de tous travaux neufs. Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention ATESAT, pour l'année 2013 et à prendre toute décision concernant son exécution. Son montant est de 254.33 €.

8 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à sa délégation de pouvoir, le Maire informe le conseil qu'il a signé :

- le contrat d'entretien concernant l'élévateur du foyer rural, avec Sachot Ascenseurs pour un montant de 321 € pour l'année 2013. Ce contrat sera renouvelable d'année en année et les prix seront indexés suivant un indice.

9 - INFORMATIONS DIVERSES

A - Départ des locataires du logement 38 rue de Rochereau : Suite à l'état des lieux, le maire informe le conseil que la commune gardera la caution pour permettre de changer le lino qui a été détérioré dans une pièce et dans le couloir.

Le Maire
Henri ROBICHON